

Monsieur Jean AGULHON
Directeur des Ressources Humaines France

Nos Réf. :
2009 214/LS

Boulogne Billancourt, le 23 juin 2009

Copie : Mr Philippe BRISMONTIER

Monsieur le Directeur,

Le décret n°2009-560 du 20 Mai 2009 publié au Journal officiel prévoit l'obligation, pour les entreprises d'au moins 50 salariés, de se fixer un objectif chiffré pour le maintien dans l'emploi des salariés de 55 ans et plus, ainsi qu'un objectif chiffré pour le recrutement de salariés âgés de 50 ans et plus.

Ces objectifs se doivent d'être accompagnés d'un plan dans six « domaines d'action », dont :

- **Anticipation de l'évolution des carrières professionnelles**
- **Amélioration des conditions de travail et prévention des situations de pénibilité**

(pénibilité, dont nous vous avons, à d'innombrables reprises, réclamé la véritable prise en compte)

- **Développement des compétences et des qualifications et accès à la formation**
- **Aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite**
- **Transmission des savoirs et des compétences et développement du tutorat**

De plus, ce décret prévoit que les entreprises, non couvertes par un accord ou plan d'action pour l'emploi des seniors, se verront infliger, à partir du 1er Janvier 2010, **une amende égale à 1% de leur masse salariale.**

Renault traversant une crise d'une gravité exceptionnelle, sans précédent, et nos dirigeants en conviennent, il ne serait donc pas opportun, me semble-t-il, de se voir infliger une telle amende.

Un tel plan d'action pourrait également s'inscrire dans le cadre des discussions de la Charte nationale de coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises du secteur automobile et de leurs salariés, signée le 3 Juillet 2008.

Soucieux de l'avenir de l'entreprise, et devant l'urgence de la situation, je vous demande d'engager au plus vite les négociations qui s'imposent.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations respectueuses.

Laurent SMOLNIK
Délégué Syndical Central
Envoyé par courrier électronique